

Réserve Communale de Sécurité Civile de la commune de Jargeau

Présentation du 26/05/16

RCSC Jargeau

- La Réserve Communale de Sécurité Civile a été créée par délibération du Conseil municipal, elle est placée sous l'autorité du maire.
- Elle a pour objet d'appuyer les services communaux de sécurité civile en cas d'évènements correspondants à des risques majeurs

RCSC Jargeau

○ Risques majeurs recensés pour Jargeau

- Inondations
- Intempéries (hivernales, tempêtes et orages)
- Mouvement de terrain (Cavités et argiles),
Transport de matières dangereuses (RD921,951 et 12)
- Nucléaire
- Sanitaires (grand froid, canicule, épidémie, épizootie majeure, pollution atmosphérique)
- Terrorisme.

RCSC Jargeau

- **Ses missions dans le cadre de la survenue d'un risque majeur:**
 - Participer à la diffusion de l'information préventive face aux risques
 - Participer aux missions de secours
 - Participer à l'encadrement des bénévoles dans le cadre des actions de soutien aux populations
 - Faire un lien entre les élus, les professionnels de la sécurité civile et les citoyens pour faire en sorte que la sécurité civile soit l'affaire de tous.

RCSC Jargeau

- **Ses missions dans le cadre de la survenue d'un risque majeur:**
 - Participer à des exercices réguliers afin de gérer les tâches de chacun à la survenue des évènements
 - Les actions de la Réserve Communale de Sécurité Civile seront en conformité avec les dispositions du Plan Communal de Sauvegarde.
 - Ses actions se limiteront au territoire des communes de Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel (Commune d'accueil) tout en restant sous l'autorité du maire ou de son représentant au PCS.

RCSC Jargeau

- Leurs actions hors période de crise :
 - Sensibiliser la population aux risques majeurs pris en compte par le PCS
 - Informer les habitants de son quartier sur les risques (*individualisation de l'information plus aisée du fait de la proximité avec les habitants de son quartier*)

RCSC Jargeau

- Leurs actions hors période de crise :
 - Faire remonter les informations, auprès de la municipalité, les interrogations et inquiétudes manifestées et ainsi permettre à la mairie d'adapter ses actions de communication sur les risques majeurs.
 - Recenser les personnes vulnérables de leur quartier, en complément du sondage réalisé par les « Fiches enjeux à la Population » qui vient de se finaliser.
 - Se former aux premiers secours éventuellement.

RCSC Jargeau

○ Leurs actions potentielles en période de pré- crise :

Participer :

- A l'évacuation de la population et son suivi en lien avec les responsables de secteur nommés par le comité de pilotage du PCS (vers les lieux de regroupements au nombre de 4)
- A l'enregistrement des personnes évacuées.
- Au suivi du transfert en car des personnes évacuées vers la ville d'accueil (St-Denis-de-l'Hôtel)
- A l'organisation et le suivi des rotations des moyens de transport.

RCSC Jargeau

○ Leurs actions potentielles en période de pré-crise :

Participer :

- Au suivi de l'évacuation des personnes à mobilité réduite par véhicules sanitaires.
- A la motivation des habitants réfractaires à évacuer leur lieu d'habitation.
- Au suivi des personnes non-évacuées.
- A l'accueil dans les lieux d'hébergement à St-Denis-de-l'Hôtel.

RCSC Jargeau

- Leurs actions potentielles en période de pré- crise :

Participer :

- A la gestion du stockage des véhicules mis à l'abri sur les sites de parking, prévus à St Denis
- A l'accueil et au réconfort des habitants évacués

RCSC Jargeau

- Leurs actions potentielles en période de crise :

Participer:

- Au suivi du ravitaillement en eau et nourriture sur chaque site sur la durée de l'évènement
- A l'entretien des sites d'accueil.
- A la diffusion de l'information émanant du poste de commandement
- A l'assistance aux personnes dépendantes (à mobilité réduite ou médicalement assistées)

RCSC Jargeau

○ Leurs actions potentielles en période de post-crise :

Participer :

- Au nettoyage et remise en état des lieux d'habitations avec toutes les précautions à prendre en cas d'inondation (risques d'effondrements, d'électrocutions, de chutes sur sols glissants, de pollutions, de déchets dangereux etc...)
- A l'aide au retour des personnes évacuées dans leurs logements.

RCSC Jargeau

○ Leurs actions potentielles en période de post-crise :

Participer :

- A l'aide aux démarches et formalités administratives (Déclaration d'assurance, remplacement de papier, expertises, etc...)
- Suite à la fin de la prestation des services de secours, à la prise de relais de ces services de secours, être une présence et un accompagnement auprès des sinistrés.
- Au repérage des personnes susceptibles d'être affectées par les événements.

RCSC Jargeau

- **Conditions d'engagement dans la réserve communale de sécurité :**
 - La réserve communale est composée de personnes bénévoles disposant des capacités morales et physiques, ainsi que des compétences correspondant aux missions dévolues à la Réserve Communale. Le maire demeure seul juge des compétences et capacités requises. Les réservistes doivent être majeurs.

RCSC Jargeau

- **Conditions d'engagement dans la réserve communale de sécurité :**
 - Les personnes souscrivent avec la commune un contrat d'engagement conclu pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. Un arrêté du maire concrétisera cet engagement.

RCSC Jargeau

- **Conditions d'engagement dans la réserve communale de sécurité :**
 - Les réservistes sont considérés comme des collaborateurs occasionnels du service public. Ils bénéficient des droits qui s'y rattachent. A cet effet, la commune souscrit un contrat d'assurance destiné à couvrir les dommages corporels et matériels dont pourraient être victimes ou responsables les réservistes à l'occasion de l'exercice de leurs missions.

RCSC Jargeau

- **Conditions d'engagement dans la réserve communale de sécurité :**
 - Aux souhaits du groupe de travail sur les PCS, nous pensons que ces contrats d'engagement devraient être formalisés pour fin octobre, afin de permettre une adoption du PCS pour la fin de l'année 2016 et envisager la réalisation d'un exercice courant 2017.
 - Une formation des réservistes devrait être assurée.

RCSC Jargeau

- **Conditions d'engagement dans la réserve communale de sécurité :**
 - Un équipement de base (brassard ou brassière de couleur) leur sera fourni afin de pouvoir les identifier lors de la survenue d'un risque majeur.
 - Une fiche d'identification individuelle avec leurs coordonnées devra être jointe au contrat d'engagement pour pouvoir les contacter rapidement en cas de besoin.

RCSC Jargeau

- **Conditions d'engagement dans la réserve communale de sécurité :**
 - Les réservistes sont tenus de répondre aux ordres d'appel individuels et de rejoindre leur affectation pour servir au lieu et conditions qui leur sont assignées. *(En cas d'absence pour éloignement ou pour motif personnel recevable, il leur sera demandé d'avertir dans les plus brefs délais, l'autorité compétente)*

RCSC Jargeau

- **Conditions d'engagement dans la réserve communale de sécurité :**
 - En qualité de collaborateurs occasionnels du service public, les réservistes doivent faire preuve de réserve et de discrétion pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissances dans l'exercice de leurs missions

RCSC Jargeau

- Nous vous invitons, maintenant, à nous poser toutes questions sur le fonctionnement de la Réserve Communale de Sécurité Civile ainsi que sur la mise à jour du PCS
- La municipalité et le groupe de travail sur le Plan Communal de Sauvegarde vous remercient de votre attention.
- En savoir plus : [Ministère de l'Intérieur – Guide du CEPRI](#)